

Décret n° 2017-31 du 22 mars 2017
portant création de la commission de suivi du sinistre
du 4 mars 2012

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Il est créé une commission chargée du suivi du sinistre du 4 mars 2012.

Article 2 : La commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 est composée ainsi qu'il suit :

Président : le ministre d'Etat, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ;

Premier Vice-président : le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux ;

Deuxième Vice-président : le ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;

Rapporteur : le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ;

Membres :

- le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;
- le ministre de la défense nationale ;

- le ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
- le ministre de l'équipement et de l'entretien routier ;
- le ministre des affaires foncières et du domaine public ;
- le conseiller du Président de la République chargé de l'action humanitaire ;
- le conseiller du Premier ministre chargé de l'action humanitaire.

Article 3 : La commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 peut faire appel à toute personne ressource.

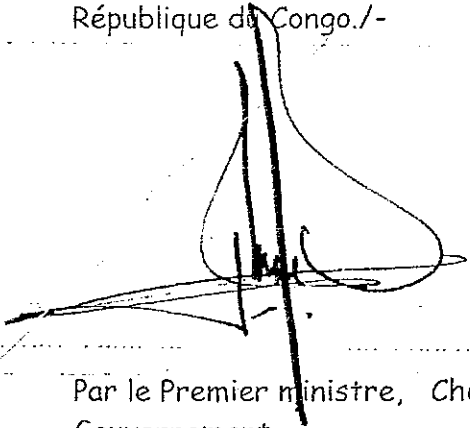
Article 4 : La commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 rend compte de ces travaux au Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Article 5 : Les frais de fonctionnement de la commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 6 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2017-31

Fait à Brazzaville, le 22 mars 2017

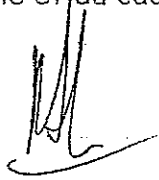


Par le Premier ministre, Chef du
Gouvernement,

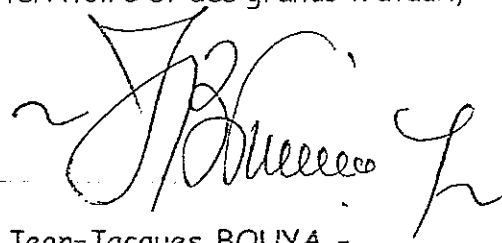
Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de
la construction, de l'urbanisme,
de la ville et du cadre de vie,

Le ministre de l'aménagement du
territoire et des grands travaux,

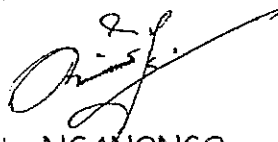


Alphonse Claude NSILOU.-



Jean-Jacques BOUYA.-

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,



Calixte NGANONGO.-